

PREFECTURE DES PYRENEES-ATLANTIQUES

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE LÉE

Le public est informé qu'en application de l'arrêté préfectoral n°2021/PPRI/001 du 24 septembre 2021, il sera procédé **du lundi 25 octobre 2021 à 08h30 au mercredi 24 novembre 2021 à 12h00 inclus**, à une enquête publique portant sur la révision du plan de prévention du risque d'inondation sur la commune de Lée. Cette demande est soumise à évaluation environnementale.

Le responsable du projet est la Direction départementale des territoires et de la mer, Service Aménagement, Urbanisme, Risques, Prévention des risques naturels et technologiques, cité administrative, boulevard Tourasse à PAU.

L'enquête publique est réalisée en application de l'article L. 562- 1 et suivants du code de l'environnement.

Le siège de l'enquête est la mairie de Lée, 13 avenue des Moulins 63220 Lée.

M. Joseph Ferlando, major de gendarmerie à la retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par la présidente du tribunal administratif de Pau. Il assurera des permanences à la mairie de Lée, les jours et heures suivants :

- le **lundi 25 octobre 2021 de 09h00 à 12h00**
- le **jeudi 04 novembre 2021 de 14h00 à 17h00**
- le **vendredi 19 novembre 2021 de 09h00 à 12h00**
- le **mercredi 24 novembre 2021 de 09h00 à 12h00**

Le dossier d'enquête sera consultable :

* en version papier, à la mairie de Lée,

- **les lundis et vendredis de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00**
- **les mercredis de 08h00 à 12h00**
- **les mardis et jeudis de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30**

- en version papier et sur un poste informatique à la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques, Secrétariat général aux affaires départementales – Bureau de l'Aménagement de l'Espace – Entrée 4 – 3^e étage porte 310 – 2, rue Maréchal Joffre à PAU, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.

- sur le site internet de la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques à l'adresse suivante : www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr – page d'accueil – Enquêtes Publiques.

Le public pourra formuler ses observations et propositions pendant la durée de l'enquête soit :

- sur les registres d'enquête disponible à la mairie de Lée ainsi qu'à la préfecture de Pau, ou bien par voie électronique à l'adresse : pref-amenagement@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

- par courrier postal à la mairie de Lée, à l'attention de monsieur le commissaire enquêteur

Les observations et propositions adressées par voie électronique seront consultables sur le site internet de la préfecture des Pyrénées-atlantiques ci-dessus visé.

Toute observation, courrier ou mail réceptionné après le mercredi 24 novembre 2021 à 12h30, ne pourra être pris en considération par le commissaire enquêteur.